

Date 07/02/2017

de la part de service communication  
 tél. 04 79 96 87 35  
 courriel communication@chambery-metropole.fr

nombre de pages y compris celle-ci 8

## **Changement dans les déchetteries de l'agglomération Professionnels et habitants : à chacun sa déchetterie !**

*Ce printemps l'accès aux déchetteries de l'agglomération de Chambéry métropole - Cœur des Bauges change. Les déchetteries du service public seront réservées aux habitants. Les professionnels seront accueillis sur des sites mieux adaptés à leurs usages et gérés par des opérateurs privés. Habitants et professionnels auront chacun un service fait pour eux !*

### **Pourquoi des déchetteries publiques réservées aux habitants ?**

A partir du 3 avril 2017, les déchetteries de l'agglomération seront réservées aux habitants. Objectif : fluidifier la fréquentation en période forte affluence ce qui permettra aux habitants de bénéficier de meilleures conditions d'accueil et de déposer des déchets, et d'offrir un accès plus sécurisé sur les sites. Les agents d'accueil sur les sites seront également plus disponibles pour le conseil et le service aux particuliers.

Ainsi, l'entrée dans les déchetteries va changer, avec l'installation d'un dispositif de lecture de plaque d'immatriculation. Pourquoi ? Pour identifier les deux catégories d'utilisateurs : particuliers ou professionnels.

L'accès aux déchetteries pour les particuliers reste et restera gratuit, il suffit aux habitants de s'inscrire pour continuer à accéder aux sites de Chambéry / Bissy, de La Ravoire et de Saint-Alban-Leysse.

### **Comment s'inscrire ?**

Les habitants peuvent inscrire leur véhicule :

- sur [www.chambery-bauges-metropole.fr/dechetterie](http://www.chambery-bauges-metropole.fr/dechetterie) un formulaire en ligne est disponible
- à l'accueil de Chambéry métropole – Cœur des Bauges, des formulaires d'inscription sont disponibles

Les dossiers d'inscription peuvent également être remis en déchetterie.

### **Faut-il fournir des pièces administratives ? Oui.**

1. Une copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Les déchetteries sont financées par le budget de Chambéry métropole – Cœur des Bauges et sont donc destinées aux usagers du territoire de la communauté d'agglomération. C'est pourquoi il est demandé de fournir un justificatif de domicile.

## 2. Une copie de la carte de grise du véhicule

L'entrée aux déchetteries se fera par un dispositif de lecture de plaque d'immatriculation, ainsi il est nécessaire de fournir une copie de la carte grise de chaque véhicule pour pouvoir rentrer les données nécessaires au fonctionnement du dispositif. Les informations collectées seront utilisées exclusivement à usage interne de manière confidentielle.

Les copies des pièces justificatives seront détruites après validation de l'inscription par Chambéry métropole-Cœur des Bauges.

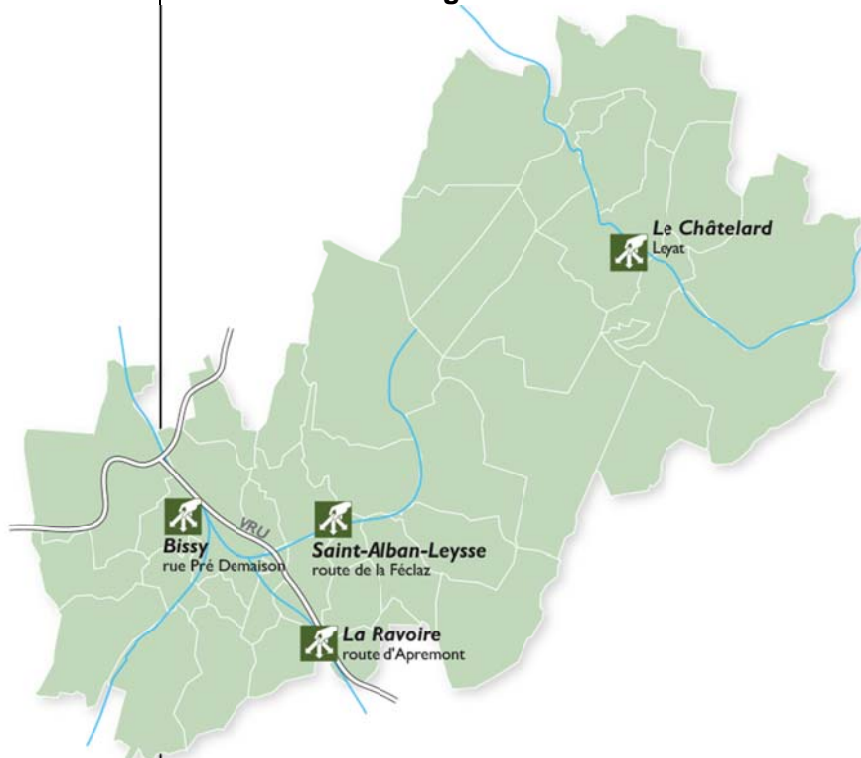
### ***Que se passe-t-il si un habitant n'est pas inscrit ?***

L'accès sans inscription sera autorisé une seule fois par véhicule. L'inscription sera alors nécessaire pour rentrer les fois suivantes. Un message d'attention sera indiqué à l'usager pour qu'il inscrive son véhicule et continue à avoir accès aux déchetteries.

Des formulaires d'inscription seront disponibles dans les déchetteries.

### ***Où déposer les déchets ?***

#### **4 déchetteries à disposition sur le territoire de Chambéry métropole – Cœur des Bauges**



#### **- déchetterie de Bissy**

57, rue du Pré Demaison, zone industrielle de Bissy à Chambéry, en face de l'usine de dépollution des eaux usées

#### **- déchetterie de La Ravoire**

route d'Aprémont dans la zone d'activités de l'Albanne

#### **- déchetterie de Saint-Alban-Leysse**

92, route de la Féclaz

#### **- déchetterie du Châtelard (non équipée pour l'instant du dispositif de lecture des plaques d'immatriculation)**

Lieu dit Leyat

### **Horaires d'ouverture**

- en hiver (du 1er octobre au 31 mars)  
du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
- en été (du 1er avril au 30 septembre)  
du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h
- les dimanches et jours fériés  
de 8h30 à 12h
- fermeture des déchetteries le 25 décembre, le 1er janvier et le 1er mai
- *Horaires spécifiques de la déchetterie du Châtelard :*  
*Mardi, mercredi, vendredi et samedi (fermée les jours fériés).*  
*En hiver (1er novembre au 30 avril) : de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h*  
*En été (1er mai au 31 octobre) : de 9h30 à 12h30 et de 14h à 19h*

## **Pourquoi des déchetteries privées adaptées aux usages des professionnels ?**

Avec l'ouverture progressive de nouveaux sites de déchetteries privées, une offre de services spécifique et de qualité est désormais en place pour répondre aux besoins des professionnels, qu'ils soient du secteur privé (commerçants, restaurateurs, artisans, PME, associations) comme public (communes, établissements scolaires et administrations). Les professionnels sont donc invités à utiliser les déchetteries des opérateurs privés.

Horaires adaptés, accueil personnalisé, temps de vidage réduit, traçabilité des déchets : ces déchetteries professionnelles ont été pensées pour gagner en temps et en efficacité dans la gestion des déchets. Comme aujourd'hui ce service reste payant et sera facturé par l'opérateur en fonction du poids et du type de déchets déposés (gravats, bois, métaux, encombrants...).

### ***Pourquoi ce changement ?***

Chambéry métropole – Cœur des Bauges gère les déchets des particuliers au titre de sa compétence « gestion des déchets des ménages » mais n'a pas de compétence pour gérer les déchets des professionnels. La collectivité a accepté ces déchets jusqu'à présent de manière volontaire car l'offre de déchetteries privées n'était pas suffisante. Après un important travail, l'offre est aujourd'hui structurée et adaptée, la collectivité n'a donc plus à se substituer aux opérateurs privés.

### ***Où déposer les déchets professionnels ?***

#### ***6 sites à disposition des professionnels***

Pour le dépôt et la valorisation des déchets issus de leurs activités, les professionnels pourront choisir entre 6 sites sur un territoire élargi aux deux agglomérations de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et Grand Lac.

#### **- Chambéry**

##### **▪ DERICHBOURG**

931 avenue du Grand Ariétaz  
Tel. 04.79.62.27.19

Ouverture : du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 14h à 16h30 (sauf le vendredi 16h)

##### **▪ SUEZ**

59/65 rue de la Reveriaz  
Tel. 04.79.62.26.45

Ouverture : du lundi au vendredi de 7h30 à 17h

##### **▪ TRIALP**

928 av de la houille blanche  
Tel. 04.79.96.41.05

Ouverture : du lundi au vendredi de 7h à 12h et de 13h à 17h et le samedi 8h à 12h  
*Ouverture prévisionnelle le 6 février 2017*

#### **- Saint-Alban-Leyse**

##### **▪ EXCOFFIER**

91 rue des églantiers  
Tel. 07.84.25.23.56

Ouverture : du lundi au vendredi de 7h à 12h et de 13h30 à 18h (sauf le vendredi 17h)  
*Ouverture prévisionnelle le 1 mars 2017*

#### **- Albens**

##### **▪ VEOLIA**

rue Benoit Perret  
Tel. 04.79.63.09.90

Ouverture : du lundi au vendredi de 8h à 11h30 et de 13h30 à 16h

- **Aix les bains**

▪ **NANTET**

Rue des marquisats

Tel. 04.82.78.02.76

Ouverture : du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h (sauf le vendredi 16h)

**Que se passe-t-il jusqu'au 3 avril ?**

Les professionnels peuvent continuer à déposer leurs déchets dans les déchetteries publiques en payant avec les tickets de déchetterie. A noter : les tickets sont vendus à l'unité.

**Après le 3 avril ?**

Les professionnels ne seront plus autorisés dans les déchetteries publiques de l'agglomération. Ils devront se diriger vers l'une des 6 déchetteries privées.

Les professionnels détenteurs de tickets après le 3 avril pourront se faire rembourser leurs tickets. Ils sont invités à se renseigner auprès des agents de déchetteries.

**Comment faire en cas d'utilisation d'un véhicule professionnel à titre personnel ?**

Certains professionnels utilisent le véhicule de l'entreprise à titre personnel pour un déménagement, l'entretien de leur jardin ou des travaux réalisés à titre privé. Ils bénéficient d'un forfait de 10 passages annuels qui leur permet d'utiliser les déchetteries publiques, dans les mêmes conditions que les habitants.

Pour utiliser ces 10 passages, ils doivent s'inscrire tout comme les habitants :

- sur [www.chambery-bauges-metropole.fr/dechetterie](http://www.chambery-bauges-metropole.fr/dechetterie)
- ou à l'accueil de Chambéry métropole – Cœur des Bauges

**Attention, perturbation à prévoir sur les déchetteries publiques en raison des travaux d'aménagement**

La mise en place des barrières et du système de reconnaissance de l'immatriculation des véhicules nécessitera la réalisation de travaux légers sur les déchetteries de Bissy, La Ravoire et Saint-Alban-Leyse. Ces perturbations interviendront à partir du 6 février jusqu'à fin mars.

Des fermetures ponctuelles sont possibles. Les habitants sont invités à consulter le site internet de Chambéry métropole-Cœur des Bauges avant de se rendre en déchetteries pour éviter tout désagrément.

**Pour plus d'information**

[www.chambery-bauges-metropole.fr](http://www.chambery-bauges-metropole.fr)

N° vert : 0 800 881 007

**> Ci-joint le formulaire d'inscription et les flyers d'information**



# FORMULAIRE D'INSCRIPTION

## POUR ACCÉDER AUX DÉCHETTERIES ET DÉPOSER DES DÉCHETS DE PARTICULIERS (DÉCHETS NON ISSUS D'UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE)

### 1 – VOUS UTILISEZ VOTRE VÉHICULE PERSONNEL\*

Nom ..... Prénom .....

N° ..... rue .....

CP ..... Ville .....

Résidence principale :  oui  non

Tél. .... Courriel .....

En cochant cette case, j'atteste que le véhicule ne sert à aucune activité professionnelle lors de mon passage en déchetterie.

	Immatriculation	Indiquez si vous êtes propriétaire du véhicule ou s'il s'agit d'un véhicule de fonction ou en leasing
Véhicule 1		
Véhicule 2		

### 2 – VOUS UTILISEZ UN VÉHICULE PROFESSIONNEL

Nom de l'enseigne .....

Raison sociale .....

Activité .....

N° de SIRET .....

Nom et prénom du dirigeant .....

N° ..... rue .....

CP ..... Ville .....

Tél. .... Courriel .....

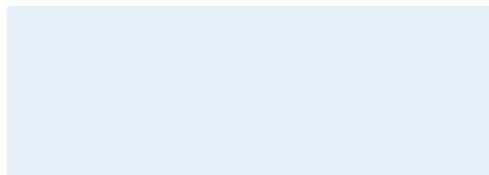
En cochant cette case, j'atteste que j'accéderai en déchetterie avec mon véhicule professionnel pour déposer uniquement mes déchets de particulier, dans la limite de 10 passages par an pour l'ensemble des déchetteries publiques.

	Immatriculation	
Véhicule 1		Véhicule 3
Véhicule 2		Véhicule 4

Signature du demandeur précédée de la mention « lu et approuvé » (et le cachet pour les professionnels)

Fait à .....

Le .....



### PIÈCES À JOINDRE

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (EDF, téléphone...)
- Copie de la carte grise pour chaque véhicule enregistré

**Bon à savoir :** les informations collectées seront utilisées à des fins d'enregistrement des usagers des déchetteries exclusivement.

\* Y COMPRIS VÉHICULES DE FONCTION ET EN LEASING

### PIÈCES À JOINDRE

- Copie de l'extrait Kbis ou fiche INSEE
- Justificatif de domiciliation de la société
- Copie de la carte grise pour chaque véhicule renseigné

**Bon à savoir :** les informations collectées seront utilisées à des fins d'enregistrement des usagers des déchetteries exclusivement.

Inscription sur  
[www.chambery-bauges-metropole.fr](http://www.chambery-bauges-metropole.fr)

Le dossier complet (formulaire rempli, daté, signé et accompagné des justificatifs) est à déposer au siège de l'agglomération ou en déchetterie.



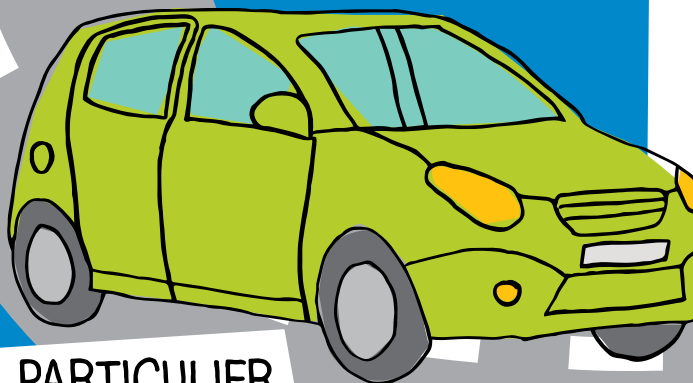
\* identité provisoire

Chambéry métropole - Cœur des Bauges  
106 allée des Blachères  
73026 Chambéry cedex  
[www.chambery-bauges-metropole.fr](http://www.chambery-bauges-metropole.fr)  
**N° Vert 0 800 881 007**

**Informations CNIL :** Cette collecte d'information est réalisée dans le cadre du traitement « Gestion des accès aux déchetteries publiques du territoire ». Ce traitement a fait l'objet d'une déclaration à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Vos données sont collectées à des fins de contrôle des accès en déchetterie. Toute utilisation de vos données à des fins autres que la finalité dudit traitement est interdite. Les agents de la collectivité agissant dans le cadre de la finalité de traitement sont susceptibles d'avoir accès à vos informations à caractère personnel. Vos données personnelles peuvent être transmises à un prestataire agissant pour le compte de la collectivité dans le cadre de la finalité de traitement uniquement. **Vos droits :** En vertu des articles 39 et 40 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 vous bénéficiez d'un droit d'accès, ou de rectification des données qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Ces demandes sont à adresser, par courrier en justifiant de votre identité, à : Correspondant informatique et liberté – Direction des systèmes d'information – 130 avenue des Follaz – 73026 Chambéry Cedex.

Au  
3 avril  
2017

« j'ai une  
déchetterie  
faite pour moi »



PARTICULIER

Inscrivez-vous  
pour accéder  
à vos déchetteries

# PARTICULIER

## Ce qui change pour vous à partir du 3 avril 2017

Les déchetteries de l'agglomération vous sont réservées. L'entrée sur le site change avec la mise en place d'une vérification des véhicules. L'accès reste gratuit, inscrivez-vous !

### COMMENT ÇA MARCHE ?

L'entrée des déchetteries va progressivement être équipée d'un dispositif de lecture de plaque d'immatriculation. Pour continuer à utiliser les déchetteries, c'est très simple :

- 1** Inscrivez votre véhicule dès maintenant sur le site internet : [www.chambery-bauges-metropole.fr](http://www.chambery-bauges-metropole.fr) ou à l'accueil de Chambéry métropole Cœur des Bauges.  
Réception possible des dossiers en déchetterie.  
**Pièces à joindre** : justificatif de domicile et copie de carte grise.
- 2** Une fois enregistré, votre véhicule est reconnu et autorisé à entrer en déchetterie.

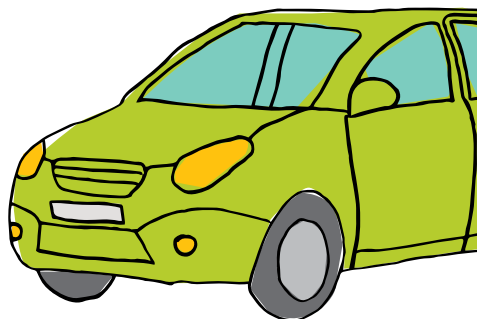
### 4 DÉCHETTERIES À VOTRE SERVICE

- Chambéry / ZI Bissy
- La Ravoire / ZA de l'Albanne
- Saint-Alban-Leyse / route de la Féclaz
- Le Châtelard / Lieudit Leyat

### + D'INFORMATION ET INSCRIPTIONS

Chambéry métropole - Cœur des Bauges  
106 allée des Blachères – 73026 Chambéry cedex  
[www.chambery-bauges-metropole.fr](http://www.chambery-bauges-metropole.fr)

► N° Vert 0 800 881 007



### QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les habitants utilisant les déchetteries de l'agglomération doivent inscrire leurs véhicules.

### BON À SAVOIR

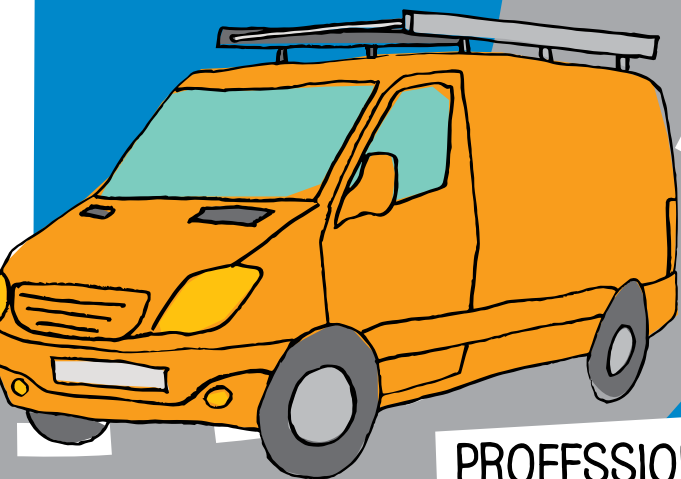
- L'accès aux déchetteries reste gratuit pour les habitants. L'accès sans inscription sera autorisé une seule fois par véhicule. L'inscription sera alors nécessaire pour rentrer les fois suivantes.
- Les véhicules des professionnels sont orientés sur des déchetteries privées adaptées à leurs besoins.

### UNE DÉCHETTERIE FAITE POUR VOUS

- + de fluidité
- + de sécurité
- + de disponibilité des agents d'accueil

Au  
3 avril  
2017

« j'ai une  
déchetterie  
faite pour moi »

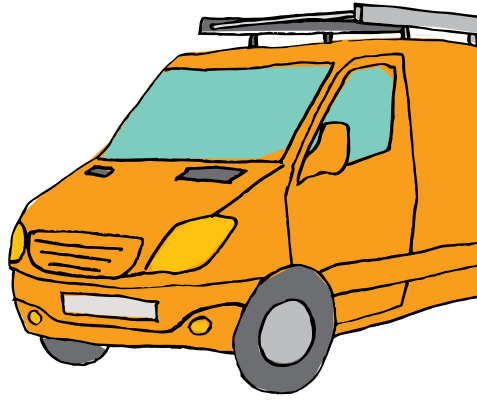


PROFESSIONNEL

Rendez-vous  
dans vos déchetteries  
professionnelles



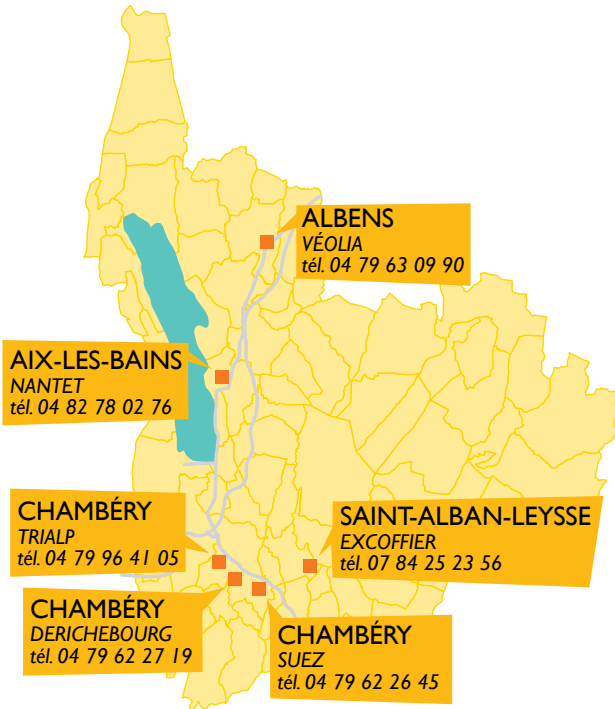
# PROFESSIONNEL



## Ce qui change pour vous à partir du 3 avril 2017

Pour le dépôt et la valorisation des déchets issus de vos activités, vous devez utiliser les services de déchetteries professionnelles adaptées à vos besoins.

6 sites vous accueillent sur les agglomérations de Chambéry métropole – Cœur des Bauges et de Grand Lac. Contactez-les pour plus d'informations !



### QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les professionnels :

- du secteur privé (commerçants, restaurateurs, artisans, PME, association)
- du secteur public (communes, établissements scolaires et administrations...)

### BON À SAVOIR

Si vous avez besoin de votre véhicule à titre personnel, vous bénéficiez de 10 passages annuels sur les déchetteries publiques. Inscrivez-vous sur le site internet :  
[www.chambery-bauges-metropole.fr](http://www.chambery-bauges-metropole.fr)  
ou [www.grand-lac.fr](http://www.grand-lac.fr)

### UN SERVICE ADAPTÉ À VOS BESOINS

- un accueil personnalisé
- un temps de vidage réduit
- une traçabilité des déchets

### + D'INFORMATION

[www.chambery-bauges-metropole.fr](http://www.chambery-bauges-metropole.fr)

► N° Vert 0 800 881 007

[www.grand-lac.fr](http://www.grand-lac.fr)

tél. 04 79 35 00 51